



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze
COMMUNE DE GAUJAC

Liberté – Égalité – Fraternité

CONVOCATION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

À Gaujac, le 1^{er} juillet 2025

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu

Le lundi 7 juillet 2025 à 18h30
à la Salle du Conseil Municipal à la mairie

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Maire,
Maria SEUBE**



Ci-joint l'ordre du jour et un imprimé pour donner pouvoir en cas de nécessité

POUVOIR (1)

Je soussigné(e) (3)

donne pouvoir à

de me représenter à la réunion du Conseil Municipal de GAUJAC convoqué pour le **7 juillet 2025 à 18h30** :

- De prendre part à toutes les délibérations (2)
- D'émettre tous votes et signer tous documents (2)

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant (4) auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque

Fait à GAUJAC, le (5)

(1) A n'utiliser qu'en cas d'absolue nécessité

(2) Rayer la mention inutile

(3) Nom, Prénom, Adresse

(4) N.B Validité : trois reports au maximum

(5) Porter à la main : « Bon pour pouvoir » et signer

Mairie de Gaujac – 17 place de la Liberté – 30330 GAUJAC

Téléphone : 04.66.82.00.91

Messagerie : contact@mairie-gaujac.fr



DÉPARTEMENT DU GARD
Arrondissement de Nîmes
Canton de Bagnols-sur-Cèze

COMMUNE DE GAUJAC

Liberté – Égalité - Fraternité

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mai 2025 ;
- 2) Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) : modification des statuts ;
- 3) Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien (CAGR) : approbation commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 2 juillet 2025 ;
- 4) Dénomination de voies : Parking du Stade et Parking des Tilleuls ;
- 5) Effectifs : suppression de poste : attaché territorial ;
- 6) Effectifs : création de poste : rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- 7) Mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- 8) Indemnités Élus ;
- 9) Renonciation à l'emplacement réservé N°1 ;

- 10) Informations du Maire.

**Le Maire,
Maria SEUBE**

